



Mon propriétaire me demande de payer des révisions de charges.

Par **Morgan Barjolle**, le **31/10/2012** à **00:44**

Bonjour,

Deux mois après avoir remis mon préavis de départ (lors du mois d'Avril), le propriétaire m'a fait par de devoir payer les 3 ans de charges dont je n'avais aucunes connaissances (eau, électricité et révision de charges). Juste après l'état des lieux -faite par une tierce personne- le propriétaire m'a fait par de la somme de *****.**** de charges à payé sur mes 3 ans de locations pour la raison que le syndicat de l'appartement n'a pas envoyé de facture avant. Via cette raison, il ne m'a été rendu aucunement mon dépôt de garantie.

Je ne comprends pas trop et actuellement il me menace d'aller au procès. N'ayant pas de connaissances ni de compétences dans le domaine, je voudrais savoir si il est légal de facturé des charges et/ou des consommation (électricité et eau) après 3 ans de location.

En remerciant votre écoute, je vous demande des éclaircissement sur ce problème, et reste disponible si il vous manque quelques informations afin de me donner une réponse.

Salutations, Morgan

Par **janus2fr**, le **31/10/2012** à **06:49**

Bonjour,

Le bailleur peut régulariser les charges sur 5 ans en arrière, alors sur 3, pas de problème. Vous deviez bien vous douter que l'on n'allait pas vous faire cadeau de vos consommations ???